

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-53

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
CESSION D'UNE PROPRIETE
COMMUNALE – GARAGE DOUBLE
67 RUE FRANCOIS PEISSEL

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire d'un garage double constituant le lot de copropriété n° 3080 dans l'immeuble «Le Gouverneur», 67 rue François Peissel. L'ensemble immobilier dont dépend le lot est édifié sur la parcelle cadastrée section AM n° 162, dont la superficie est de 13 721 m². Le bien se compose, au sous-sol, d'un garage double d'environ 23 m².

Le garage a été acquis par la Ville en 1993, peu après l'emménagement dans le nouvel Hôtel de Ville, afin d'y entreposer les motos de la Police Municipale.

Un nouveau lieu de garage étant possible dans des locaux communaux existants, l'emplacement actuel peut être cédé.

Par délibération n° 2016-04 du 8 février 2016, le Conseil Municipal a constaté la non affectation à un service public du bien, prononcé sa désaffectation, et approuvé son déclassement du domaine public.

Après mise en ligne d'une annonce et affichage d'avis de cession à proximité du bien à céder, deux propositions fermes ont été déposées.

Celle effectuée par Monsieur Pascal BIGOT, pour un prix de 23 500 €, a été retenue. Son offre est inférieure au montant de l'estimation établie par France Domaine (25 000 €), mais elle constitue la proposition financière la plus élevée et la plus intéressante pour la Ville.

En conséquence, le bien peut lui être cédé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

le principe de la cession en l'état du garage double, constituant le lot de copropriété n° 3080, dont la Ville est propriétaire au 67 rue François Peissel, pour un montant de 23 500 € hors droits, à Monsieur Pascal BIGOT,

- DIT

que la cession sera régularisée, par acte authentique en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans lequel Monsieur le Premier adjoint sera habilité à représenter la commune, selon les modalités définies par délibération séparée,

- DIT

que la recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET